



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 16 MAI 2024

L'an 2024, le 16 mai à 19 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 4 mai 2024 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy, Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean

Absents excusés : Mmes DREAN, BURLIN, M. SANTINI

Absent : Mme BRELOT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Vu la loi N° : 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, etc...

Les collectivités doivent désigner un référent déontologue dont la mission est d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquels ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Pour se mettre en conformité avec la loi, le conseil municipal de La Chapelle-Hugon après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de retenir Monsieur Franck DURUISSEAU qui a présenté sa candidature à Madame la Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Bourges et soumise à l'association des maires du Cher.

II. SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Un budget de 2000 € avait été attribué aux enseignantes pour les fournitures scolaires de l'année 2023-2024 ; sur cette somme 1170 € ont été dépensés. Il est proposé au conseil municipal de faire un geste au regard des efforts d'économie réalisés par les maîtresses, il est donc décidé après délibération d'accorder 830 € (la différence) à la coopérative scolaire.

III. RECENSEMENT / CLASSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

Au vu de la loi 3DS, il est possible de récupérer un manque de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). A partir du moment où une voie nommée est sous compétence communale, ouverte au public, qu'elle soit revêtue ou non, la collectivité peut trouver de la dotation, ainsi

beaucoup de petites communes ont pu récupérer la dotation de solidarité rurale (DSR) à laquelle elles ont normalement droit, sur certains chemins ruraux qui sont plutôt des voiries non revêtues. GEOPTIS une entreprise de « La Poste » propose ses services pour procéder au recensement pour chaque commune de notre CDC qui prendra en charges le coût de cette mission. Du fait que la totalité des collectivités adhérents à la CDC s'engagent pour ce marché, le montant sera en gros divisé d'un bon tiers : soit 43 372 € au lieu de 74 312 €.

IV. ADHESION 2024 au CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Aménagement nous invite à renouveler notre adhésion. Le CAUE 18, engagé au service de tous les publics de département depuis 45 ans, apporte son soutien aux collectivités dans l'aménagement architectural, urbain et paysager de leurs projets. Montant de la cotisation annuelle pour les communes de 201 à 500 habitants : 50 €. A l'unanimité des présents, les conseillers(ères) acceptent de renouveler l'adhésion.

V. ADHESION TGV et MOBILITE FERROVIAIRE

Monsieur le maire présente la demande d'adhésion renouvelable à l'association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne. Chaque membre du conseil municipal avait reçu le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'association avant la séance du présent conseil municipal, conscients des actions menées par l'association, mais ayant le sentiment que celle-ci n'est pas entendue dans les sphères autres, le conseil municipal refuse de renouveler son adhésion à TGV-GCA.

VI. FONDS DE SOLIDARITE DU DEPARTEMENT

La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement, qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées. En 2023 le FSL est intervenu pour 2 ménages pour le logement, 2 ménages pour l'énergie, 1 ménage pour l'eau, en ce qui concerne notre collectivité. Comme les années précédentes La Chapelle-Hugon contribuera en 2024 à hauteur de 80 €.

VII. RESTAURATION SCOLAIRE

Le maire rappelle que le prestataire actuel ne donne plus satisfaction et que pour acter un prochain marché avec une autre société de restauration scolaire, il est utile dès à présent de résilier la convention en cours ; le maire demande donc aux membres présents du conseil municipal de confirmer leur accord concernant la résiliation de la convention actuelle. A l'unanimité les conseiller(ères) présents autorisent le maire à dénoncer la dite convention.

VIII. INFOS DIVERSES

DEPARTEMENT 18 : la Mission Aménagement du Territoire nous informe d'une décision défavorable à notre demande de subvention concernant la création d'un réseau d'eaux pluviales avec pose de bordures et de caniveaux route d'Apremont ; motif : le projet ne correspond pas aux cadres d'intervention du nouveau programme d'Aménagement du Territoire.

COLLEGE CLAUDE DEBUSSY de la GUERCHE SUR L'AUBOIS : le maire présente la demande d'aide financière pour l'équipe de Hand-Ball du collège qui va participer aux championnats de France UNSS du 14 au 17 mai 2024 au Creusot ; les entraîneurs/enseignants sont résidents à La Chapelle-Hugon. Le conseil municipal décide d'attribuer 150 €.

SIRS : le maire informe que le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire a voté lors de son assemblée le budget 2024 une augmentation des cotisations/participations des communes. Motif : le coût des transports augmente, à l'inverse le nombre d'élèves diminue. Donc...

SMIRTOM : le maire informe avoir assisté à l'assemblée du Syndicat de Ramassage des déchets ménagers qui était principalement consacrée aux élections suite à la démission du Président. Résultat des votes : M. BURLAND élu président, les quatre vice-présidents sont Messieurs BIGOT, COMBETTE, PORIKIAN, AUPETIT.

EPFLI, Le maire et le 1^{er} adjoint déplorent de n'avoir pas de nouvelle depuis l'acquisition par cet établissement des bâtiments en ruine 2 route de Sancoins.

ELECTIONS EUROPEENNES : les communes sont appelées à être vigilantes concernant la sécurité. Alerte du Ministère de l'Intérieur via la Gendarmerie Nationale.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 28 juin 2024 à 19h.

Secrétaire de séance

Alain COURZADET



Le Maire

Jean-Yves GIOT

